

Démarche	: Demande de délivrance, d'échange et de renouvellement de certificats et d'attestations professionnelles pour un membre d'équipage de pont en navigation fluviale
Organisme	: Bureau des services fluviaux, Département du transport fluvial, Direction des transports ferroviaires, fluviaux et des ports

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche s'adresse à l'ensemble des membres d'équipage de pont y compris aux conducteurs.

Elle permet la première délivrance et le renouvellement de :

- l'autorisation spécifique pour la conduite de gros convois (C)
- l'autorisation spéciale passagers pour moins de 13 passagers (ASP)
- l'attestation d'aptitude à la fonction de porteur d'appareil respiratoire (ARI)
- certificat de qualification d'homme de pont
- certificat de qualification de matelot léger
- certificat de qualification de conducteur (en échange du certificat de capacité du groupe A ou groupe B)

Elle permet le renouvellement de :

- l'autorisation spécifique pour la navigation sur des voies d'eau intérieures à caractère maritime (M)
- certificat de qualification de conducteur
- certificat de qualification pour la conduite sur le Rhin
- certificat de qualification de conduite de bac naviguant librement
- certificat de qualification d'expert passagers
- certificat de qualification d'expert en GNL
- certificat de qualification pour la navigation au radar (R)
- certificat de qualification de timonier
- certificat de qualification de maître matelot
- certificat de qualification de matelot
- certificat de qualification de matelot garde moteur (pour le Rhin)
- certificat de qualification d'homme de pont
- certificat de qualification de patente du Rhin

Les membres d'équipages de pont qui détiennent un livret de service combiné doivent le tenir à jour lors de cette démarche.

Les services instructeurs sont les autorités compétentes pour délivrer et effectuer le renouvellement des certificats de qualification et des autorisations et attestations spécifiques pour tous les membres d'équipage de pont.

Demande de délivrance, d'échange et de renouvellement de certificats et d'attestations professionnelles

Pour en savoir plus, consultez le site internet dédié aux professionnels de la voie d'eau à l'adresse :
<https://www.fluvial.developpement-durable.gouv.fr/qualifications-professionnelles-des-membres-d-r51.html>

Demande de délivrance, d'échange et de renouvellement de certificats et d'attestations professionnelles

Sélectionnez le service instructeur souhaité pour l'instruction de votre demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Je ne trouve pas mon service instructeur
- Service instructeur de Lille (départements 02-08-59-60-62-80)
- Service instructeur de Lyon (départements 01-03-04-05-06-07-13-21-25-26-30-38-39-42-43-63-69-70-71-73-74-83-84)
- Service instructeur de Nantes (départements 16-17-22-23-29-35-36-37-41-44-49-53-56-72-79-85-86-87)
- Service instructeur de Paris (départements 10-14-18-27-28-45-50-51-58-61-75-76-77-78-89-91-92-93-94-95)
- Service instructeur de Strasbourg (départements 52-54-55-57-67-68-88-90)
- Service instructeur de Toulouse (départements 09-11-12-15-19-24-31-32-33-34-40-46-47-48-64-65-66-81-82)

Coordonnées des services instructeurs

Voir sur le site "Transport fluvial et professionnels de la voie d'eau"

<http://www.fluvial.developpement-durable.gouv.fr/liste-et-coordonnees-des-services-instructeurs-a29.html>

Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service instructeur de votre choix.

Ma demande concerne

La première délivrance concerne les qualifications uniquement acquises par expérience et sans passer d'examens
Le renouvellement pour fin de validité est à demander au moins 3 mois avant la fin de validité du certificat en cours

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- une première délivrance
- un renouvellement pour fin de validité
- un renouvellement pour perte, vol ou détérioration
- un échange de certificat de capacité du groupe A ou du groupe B
- un échange de l'ASP de plus de 12 passagers (délivrée au personnel de bord hors membre d'équipage de pont)

Titre fluvial demandé

Pour un échange d'un certificat de capacité du groupe A ou B comportant une restriction de longueur, fournir toutes les documents justifiant votre niveau de commandement conformément à l'article A. 4231-2-10 du code des transports.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- autorisation spécifique pour la conduite de gros convois (C)
- certificat de qualification d'expert passagers pour plus de 12 passagers
- attestation spéciale passagers pour moins de 13 passagers (ASP)
- attestation d'aptitude à la fonction de porteur d'appareil respiratoire (ARI)
- certificat de qualification d'homme de pont
- certificat de qualification de matelot léger
- certificat de qualification de conducteur (en échange du certificat de capacité du groupe A ou B)
- renouvellement de l'autorisation spécifique pour la navigation sur des voies d'eau intérieures à caractère maritime (M)

Demande de délivrance, d'échange et de renouvellement de certificats et d'attestations professionnelles

- renouvellement du certificat de qualification de conducteur
- renouvellement du certificat de qualification pour la conduite sur le Rhin
- renouvellement du certificat de qualification de conduite de bac naviguant librement
- renouvellement du certificat de qualification d'expert passagers pour plus de 12 passagers
- renouvellement du certificat de qualification d'expert en GNL
- renouvellement du certificat de qualification pour la navigation au radar (R)
- renouvellement du certificat de qualification de timonier
- renouvellement du certificat de qualification de maître-matelot
- renouvellement du certificat de qualification de matelot
- renouvellement du certificat de qualification de matelot garde moteur (pour le Rhin)
- renouvellement du certificat de qualification d'homme de pont
- renouvellement du certificat de qualification de patente du Rhin

Le titre fluvial demandé a été obtenu après une formation (partie théorique ou partie pratique) sur simulateur

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Le titre fluvial demandé concerne la navigation sur le Rhin

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Certificats de capacité et de qualification, diplômes et acquis d'expérience

Certificats de qualification obtenus et valides

Sélectionnez le certificat valide et en votre possession le jour de la demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Aucun certificat

- Certificat de capacité GA
- Certificat de capacité GB
- Certificat de qualification de conducteur
- Certificat de qualification de timonier
- Certificat de qualification de maître matelot
- Certificat de qualification de matelot
- Certificat de qualification d'homme de pont
- Certificat de qualification de matelot léger
- Certificat de qualification de matelot garde moteur (pour le Rhin)
- Patente du Rhin

Demande de délivrance, d'échange et de renouvellement de certificats et d'attestations professionnelles

- Certificat de qualification de conducteur de bac
- Certificat de qualification d'expert avec passagers
- Certificat de qualification en GNL
- Justificatif relatif à la formation du secours à personne pour ARI
- Justificatif relatif à la formation du secours à personne pour l'ASP

Numéro du certificat de qualification (si connu)

Date de délivrance

Sélectionnez le certificat valide et en votre possession le jour de la demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Aucun certificat
- Certificat de capacité GA
- Certificat de capacité GB
- Certificat de qualification de conducteur
- Certificat de qualification de timonier
- Certificat de qualification de maître matelot
- Certificat de qualification de matelot
- Certificat de qualification d'homme de pont
- Certificat de qualification de matelot léger
- Certificat de qualification de matelot garde moteur (pour le Rhin)
- Patente du Rhin
- Certificat de qualification de conducteur de bac
- Certificat de qualification d'expert avec passagers
- Certificat de qualification en GNL
- Justificatif relatif à la formation du secours à personne pour ARI
- Justificatif relatif à la formation du secours à personne pour l'ASP

Numéro du certificat de qualification (si connu)

Date de délivrance

Sélectionnez le certificat valide et en votre possession le jour de la demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Aucun certificat



Demande de délivrance, d'échange et de renouvellement de certificats et d'attestations professionnelles

- Certificat de capacité GB
- Certificat de qualification de conducteur
- Certificat de qualification de timonier
- Certificat de qualification de maître matelot
- Certificat de qualification de matelot
- Certificat de qualification d'homme de pont
- Certificat de qualification de matelot léger
- Certificat de qualification de matelot garde moteur (pour le Rhin)
- Patente du Rhin
- Certificat de qualification de conducteur de bac
- Certificat de qualification d'expert avec passagers
- Certificat de qualification en GNL
- Justificatif relatif à la formation du secours à personne pour ARI
- Justificatif relatif à la formation du secours à personne pour l'ASP

Numéro du certificat de qualification (si connu)

Date de délivrance

Diplôme obtenu

Fournir les justificatifs dans la section "pièces justificatives complémentaires"

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Bac professionnel « transport fluvial »
- CAP de navigation intérieure ou de navigation fluviale avec mention "transport fluvial"
- Attestation d'expérience professionnelle maritime

Expérience acquise

Fournir les justificatifs dans la section "pièces justificatives complémentaires"

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Non concerné
- Attestation relative au temps de navigation = Livret de service national délivré avant le 18 janvier 2022
- Salarié = Certificat de travail pour une période de navigation avant le 18 janvier 2022
- Conjoint de patron batelier = Justificatif administratif pour les conjoints de patrons bateliers
- Artisan = Ancienne carte ou attestation de la Chambre nationale de la batellerie artisanale
- Indépendant = Attestation de la sécurité sociale des indépendants
- Conjoint associé = N° SIREN de la société pour les conjoints associés des sociétés

Information complémentaire

Civilité

Mme

M.

Nom de famille

Nom d'usage

exemple : nom d'époux

Prénoms

Date de naissance

Commune de naissance

Département de naissance

Uniquement si vous êtes né en France

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1- Ain

2- Aisne

3- Allier

4- Alpes-de-Haute-Provence

5- Hautes-Alpes

6- Alpes-Maritimes

7- Ardèche

8- Ardennes

9- Ariège

10- Aube

11- Aude

12- Aveyron

Demande de délivrance, d'échange et de renouvellement de certificats et d'attestations profess

- 14- Calvados
- 15- Cantal
- 16- Charente
- 17- Charente-Martime
- 18- Cher
- 19- Corrèze
- 21- Côte-d'Or
- 22- Côtes-d'Armor
- 23- Creuse
- 24- Dordogne
- 25- Doubs
- 26- Drôme
- 27- Eure
- 28- Eure-et-Loir
- 29- Finistère
- 30- Gard
- 31- Haute-Garonne
- 32- Gers
- 33- Gironde
- 34- Hérault
- 35- Ile-et-Vilaine
- 36- Indre
- 37- Indre-et-Loire
- 38- Isère
- 39- Jura
- 40- Landes
- 41- Loir-et-Cher
- 42- Loire
- 43- Haute-Loire
- 44- Loire-Atlantique
- 45- Loiret
- 46- Lot
- 47- Lot-et-Garonne
-

Demande de délivrance, d'échange et de renouvellement de certificats et d'attestations professionnelles

- 49- Maine-et-Loire
- 50- Manche
- 51- Marne
- 52- Haute-Marne
- 53- Mayenne
- 54- Meurthe-et-Moselle
- 55- Meuse
- 56- Morbihan
- 57- Moselle
- 58- Nièvre
- 59- Nord
- 60- Oise
- 61- Orne
- 62- Pas-de-Calais
- 63- Puy-de-Dôme
- 64- Pyrénées-Atlantiques
- 65- Hautes-Pyrénées
- 66- Pyrénées-Orientales
- 67- Bas-Rhin
- 68- Haut-Rhin
- 69- Rhône
- 70- Haute-Saône
- 71- Saône-et-Loire
- 72- Sarthe
- 73- Savoie
- 74- Haute-Savoie
- 75- Paris
- 76- Seine-Maritime
- 77- Seine-et-Marne
- 78- Yvelines
- 79- Deux-Sèvres
- 80- Somme
- 81- Tarn
-

Demande de délivrance, d'échange et de renouvellement de certificats et d'attestations profess

- 83- Var
- 84- Vaucluse
- 85- Vendée
- 86- Vienne
- 87- Haute-Vienne
- 88- Vosges
- 89- Yonne
- 90- Territoire de Belfort
- 91- Essonne
- 92- Hauts-de-Seine
- 93- Seine-Saint-Denis
- 94- Val-de-Marne
- 95- Val-d'Oise
- 2A- Corse-du-Sud
- 2B- Haute-Corse
- 97.1- Guadeloupe
- 97.2- Martinique
- 97.3- Guyane
- 97.4- La Réunion
- 97.5- Saint-Pierre-et-Miquelon
- 97.6- Mayotte
- 97.7- Saint-Barthélemy
- 97.8- Saint-Martin
- 98.4- Terres Australes et Antarctiques
- 98.6- Wallis et Futuna
- 98.7- Polynésie-Française
- 98.8- Nouvelle-Calédonie
- 99- Etranger

Pays de naissance

Nationalité

Adresse postale où sera envoyé le titre

Demande de délivrance, d'échange et de renouvellement de certificats et d'attestations professionnelles

Cette adresse servira à vous adresser le titre demandé.

Commencez par préciser le n° de la voie, la rue puis la commune pour faciliter la reconnaissance automatique de l'adresse

(ex : 1 place Carpeaux 92800 Puteaux)

Complément d'adresse

Appartement, escalier, étage

Coordonnées de contact

Ces coordonnées sont conservées par l'administration pour vous contacter, notamment pour le renouvellement du certificat médical.

Numéro de téléphone (mobile si possible)

Adresse mail

Informations complémentaires pour la délivrance, le renouvellement ou l'échange

Indiquez ici les informations complémentaires que vous jugez utiles pour l'instruction de votre dossier.

Engagement du demandeur

Je justifie mon aptitude médicale en joignant mon certificat médical dans les pièces justificatives

Les attestations et certificats médicaux doivent être datés, signés et certifiés (tampon).

Le certificat médical devra être renouvelé tous les 5 ans à l'âge de 60 ans révolus puis tous les deux ans à l'âge de 70 ans révolus. Pour les titulaires des certificats de capacité GA et GB, il doit être renouvelé tous les ans à partir de l'âge de 65 ans révolus.

Vous devez déclarer toute aptitude médicale restreinte, permanente ou temporaire, car les mesures d'atténuation des risques et les restrictions doivent être mentionnées sur votre certificat de qualification. Lien pour voir la liste de ces restrictions :

<http://www.fluvial.developpement-durable.gouv.fr/titres-de-conduite-r19.html>

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations et des pièces justificatives fournies dans ce formulaire

Je note que des originaux, documents et données supplémentaires peuvent être nécessaires, ils devront être fournis sur demande de l'administration.

Cochez la mention applicable

Oui

Demande de délivrance, d'échange et de renouvellement de certificats et d'attestations professionnelles

Non

Si je possède un livret de service combiné, je transmets l'original sur demande du service instructeur pour mise à jour des certificats

Le service instructeur vous contactera pour les modalités de transmission après acceptation de votre demande.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je justifie de mes temps de navigation pour le certificat de qualification de conduite de gros convois en transmettant mon livret de service de conducteur au service instructeur

Le service instructeur vous contactera pour les modalités de transmission après acceptation de votre demande.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièces justificatives à joindre

Instructions à suivre concernant les pièces justificatives à joindre à la demande :

Tous les documents joints à la demande doivent être présentés en langue française.

Les attestations et le certificat médical doivent être datés, signés et certifiés (tampon).

Justificatif d'identité en cours de validité

Recto du titre d'identité

Verso du titre d'identité (uniquement si la date de validité figure au verso)

Recto du titre d'identité

Verso du titre d'identité (uniquement si la date de validité figure au verso)

Recto du titre d'identité

Verso du titre d'identité (uniquement si la date de validité figure au verso)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Photo d'identité

Datant de moins de 6 mois et conforme aux normes en vigueur (voir les normes à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Certificat médical datant de moins de 3 mois et conforme aux instructions définies dans la partie IV de l'ES-QIN

Vous devez déclarer toute aptitude médicale restreinte, permanente ou temporaire, car les mesures d'atténuation des

Demande de délivrance, d'échange et de renouvellement de certificats et d'attestations professionnelles

Les risques et les restrictions doivent être mentionnées sur votre certificat de qualification.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation relative aux temps de navigation

Ou copie de la page du livret de service du dernier voyage validé par l'autorité compétente

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de suivi de formation délivrée par un organisme agréé pour le titre fluvial demandé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Éventuellement, un certificat d'opérateur de radiotéléphonie

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation officielle de perte ou de vol du titre

Copie (recto-verso) du titre perdu, volé ou détérioré en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie recto du titre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie verso du titre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie recto du titre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie verso du titre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie recto du titre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie verso du titre

Pièces justificatives complémentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie du diplôme

À fournir dans le cas d'une demande de première délivrance de certificat

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie de l'attestation spéciale passagers de plus de 12 passagers

délivrée anciennement selon l'article 34 de l'arrêté du 14/01/2021 relatif à l'équipage et à la conduite des bateaux de commerce en navigation intérieure

Justificatif d'expérience

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Fournir les justificatifs d'expérience

Demande de délivrance, d'échange et de renouvellement de certificats et d'attestations professionnelles

(exemples : contrat d'apprentissage, attestation des temps de navigation...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Fournir les justificatifs d'expérience

(exemples : contrat d'apprentissage, attestation des temps de navigation...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Fournir les justificatifs d'expérience

(exemples : contrat d'apprentissage, attestation des temps de navigation...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif relatif à la formation au porteur d'appareil respiratoire

À fournir uniquement pour une demande de délivrance d'ARI.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif relatif à la formation à la prévention et secours civiques de niveau 1

À fournir uniquement pour une demande de délivrance d'ASP.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif relatif à l'attestation de 50 mètres nage libre pour l'attestation spéciale passagers

Délivrée par une personne titulaire du Brevet d'État d'éducateur sportif, option activités de la natation. À fournir uniquement pour une demande de délivrance d'ASP.

Éléments complémentaires facultatifs

Autres documents que vous jugez utiles pour votre dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autre document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autre document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autre document

Éléments complémentaires

Vous pouvez donner toutes explications ou informations complémentaires que vous jugez utiles pour votre dossier.